

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 72-101/FP Résultat de l'élection, en date du 20 novembre 1972, des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire n° 4, pour les cadres de la catégorie B

n° 72-101/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
12 décembre 1972

Numéro JO  
n° 24 du 26/12/1972

Date du numéro  
26 décembre 1972

### TEXTE INTÉGRAL

— rédacteurs d'administration générale; — adjoints techniques des Travaux publics; — contrôleurs divisionnaires des Contributions ; — contrôleurs des Postes et Télécommunications ; — infirmiers diplômés d'Etat, et tous autres cadres de la catégorie B (à l'exception de ceux prévus dans le statut particulier du corps territorial de l'enseignement public) lorsque les effectifs de l'un de ces cadres sont suffisants pour permettre la constitution et le fonctionnement d'une commission qui lui soit propre.

GROUPE I Titulaires : N° 1. — M. Ahmed Dahan Abdallah, contrôleur principal, 1 échelon (P. et T). N° 2. \_\_\_ M. Rakotoarijaona Harry, contrôleur principal, 2° échelon (P. et T.). Suppléants : N° 1. — M. Randianasolo Louis, rédacteur principal, 2° échelon (Finances). N°2, — Ratsimandresy Emile, rédacteur principal, 1° échelon (F. P.). GROUPE II Titulaire : M. Ahmed Ibrahim Abdi, contrôleur divisionnaire, 2° classe (Contributions indirectes). Suppléant : M. Mohamed Ahmed Saleh. rédacteur de 1° classe (Finances). LISTE COMPLEMENTAIRE (pour le groupe II) N° 1. — M. Ali Daher Liban, rédacteur (Hygiène). N° 2. — M. Ali Abdou Mohamed, contrôleur divisionnaire (Contributions indirectes). N° 3. — M. Ahmed Dirieh Michel, rédacteur (Finances). N° 4. — M. Ismaël Bileh Hubert, adjoint technique (Enseignement).

**Le Président du Conseil de Gouvernement, ALI AREF BOURHAN.**